



# PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Rennes, 02/10/2023

### **Le Président de la République annonce 4 nouvelles brigades de Gendarmerie nationale dans le département d'Ille-et-Vilaine**

Ce lundi 2 octobre 2023, le Président de la République a dévoilé lors d'un déplacement à Tonneins (Lot-et-Garonne), la liste des 238 brigades de Gendarmerie nationale retenues, conformément à l'engagement qu'il avait pris en 2022.

Cette mesure vise à la fois à renforcer le service public de la sécurité dans nos territoires, alors que près de 500 brigades avaient été supprimées au début des années 2000, mais également à adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance.

Ces nouvelles brigades, qui seront fixes ou mobiles, proposeront aux habitants des services publics tels que l'accueil du public, des victimes, la prise de plainte et renforceront la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire. Elles viendront renforcer les 35 brigades de gendarmerie déjà existante dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Expression du souhait du Président de la République de travailler à l'échelle de chaque territoire, à la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chaque préfet a conduit entre septembre 2022 et avril 2023 une concertation avec les élus de son territoire, en particulier avec les maires. À la suite de ce processus de concertation locale inédit, après présentation au Président de la République, les brigades suivantes ont été retenues dans le département d'Ille-et-Vilaine :

- Chartres-de-Bretagne
- Gévezé
- Louvigné-de-Bais
- Val-d'Izé

#### **Service du cabinet**

Pôle communication interministérielle

Tél : 02 21 86 20 71

Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

#### **Astreinte communication interministérielle**

*En semaine à partir de 18 h et le week-end*

Tél : 06 79 78 73 41

Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)